



DEPARTEMENT DE LA
SAVOIE
COMMUNE DE BOURDEAU

ARRETE MUNICIPAL N° 2022-35

Exécutoire le : 10 oct. 2022

Affiché le : 10 oct. 2022

Visé le : 10 oct. 2022

ARRETE DU MAIRE

Ordonnant l'évacuation des restaurants et de leurs annexes pour « La Pause du Chat », « R du Lac » et « L'Estaminet », portant interdiction d'exercer leur activité et d'habiter sur leurs sites, sur la commune de Bourdeau

Le Maire de la Commune de Bourdeau,

VU le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.2212-2 5° et 2212-4 ;

VU le compte rendu de la visite de chantier effectuée par SAGE INGENIERIE Société Alpine de Géotechnique basée à Gières (38) le 4 octobre 2022 ;

VU les deux courriers électroniques envoyés le 6 octobre 2022 par Christophe PAULY, Adjoint au responsable du MTD des Deux Lacs - Unité routes.

CONSIDÉRANT que la zone de départ présente de nombreuses masses instables encore susceptibles de se mettre en mouvements ;

CONSIDÉRANT que des travaux de purge d'éléments résiduels les plus instables sont nécessaires jusqu'au niveau de la chaussée ;

CONSIDÉRANT que le rapport du cabinet SAGE met en évidence un risque dans le secteur des restaurants pendant la phase des travaux de minage et de purges ensuite.

CONSIDÉRANT qu'il convient de faire application des dispositions de l'article L.2212-4 du code général des collectivités territoriales, permettant au maire de prescrire l'exécution des mesures de sûreté exigées par les circonstances, pendant la durée des travaux de sécurisation.

CONSIDÉRANT que les travaux de minage effectués le mardi 11 octobre 2022, et les travaux de purges effectués les mercredi 12 octobre et jeudi 13 octobre 2022 nécessitent de fermer les 3 restaurants le mardi 11 octobre 2022 et uniquement La Pause du Chat les mercredi 12 octobre et jeudi 13 octobre 2022

ARRETE :

Article 1 :

Il est ordonné aux propriétaires des restaurants « La Pause du Chat », « R du Lac » et « L'Estaminet » d'évacuer les 3 bâtiments et leurs annexes ainsi que leurs personnels et clients, le mardi 11 octobre 2022.

Mairie de **BOURDEAU**

42 Place Lamartine 73370 BOURDEAU / Tél. 04 79 25 03 41

<https://mairie-bourdeau.fr> - @mail : contact@mairie-bourdeau.fr -  : [@bourdeau_savoie](https://twitter.com/bourdeau_savoie)

Il est ordonné aux propriétaires du restaurant « La Pause du Chat », d'évacuer le bâtiment et les annexes ainsi que leurs personnels et clients, le mercredi 12 octobre 2022 et le jeudi 13 octobre 2022.

Article 2 :

L'accès aux bâtiments est interdit à toute personne non expressément autorisée par les services compétents. La récupération d'objet divers ne pourra se faire qu'en présence d'un agent de la force publique.

Article 3 :

Le présent arrêté est valable à compter du mardi 11 octobre 2022 au jeudi 13 octobre 2022 inclus. Il peut être modifié en fonction du déroulement des travaux après nouvelle expertise.

Article 4 :

Le présent arrêté sera porté à la connaissance par voie d'affichage et notifié aux propriétaires des restaurants personnes mentionnées à l'article 1.

Le présent arrêté sera également transmis au préfet du département de la Savoie, au commandant de la brigade de gendarmerie de la Motte Servolex, au Service Départemental d'Incendie et de Secours, à la Maison Technique Départementale des deux Lacs et au chef du service ONF-RTM.

Article 5 :

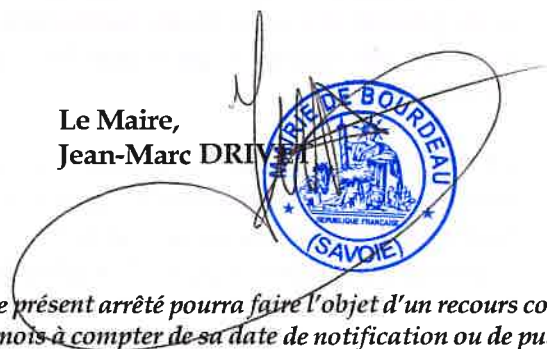
Monsieur le Maire de Bourdeau, et le Commandant du Groupement de la Gendarmerie départementale de la Savoie, sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté qui sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur.

Ampliation au :

- Commandant de la Brigade de gendarmerie de la Motte Servolex
- Chef de service ONF-RTM
- MTD ;
- SDIS ;
- Grand Lac.

Fait à Bourdeau, le 10 octobre 2022

Le Maire,
Jean-Marc DRIVET



Conformément aux dispositions du Code de justice administrative, le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Grenoble, dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification ou de publication.

Mairie de **BOURDEAU**

42 Place Lamartine 73370 BOURDEAU / Tél. 04 79 25 03 41

<https://mairie-bourdeau.fr> - @mail : contact@mairie-bourdeau.fr -  : @bourdeau_savoie

page 2/2